

03

**Compte-rendu du Conseil
Municipal du 02/10/2023 sur
le choix du délégataire et
sur l'attribution de la DSP**

Commune de

...LA ROCHE-CHALAIS

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DEWB 2023 1001

NOMBRE DE CONSEILLERS:
EN EXERCICE: 21
PRÉSENTS: 16
VOTANTS: 19 (DONT 3 PROCURATIONS)

L'an deux mille vingt-trois le deux octobre**Le Conseil municipal de la Commune de LA ROCHE-CHALAIS**

Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,

A la salle des fêtes de Saint-Michel L'Ecluse et Léparon sous la présidence

de **Monsieur Jean-Michel SAUTREAU, Maire**

Date de convocation : 27 septembre 2023

PRÉSENTS : HALLAIRE X., LACHAUD J., DUCOURTIOUX J., CONIJN M., RAMBONONA R., VICAIRE BONNIEU D. VIAUD A., CAZERES C., REY N., LAGORGETTE P., FORESTIER M., BOISDRON C., RAVON A., BONNEFONT M., LECOQ T.

ABSENTS EXCUSÉS : HUGON DE MASGONTIER A. procuration à RAMBONONA R., VALLECILLO C., MAILLETAS A. procuration à VIAUD A., MALLET J. procuration à RAVON A.,

ABSENTE . CHABANET M.

SECRETAIRE : VIAUD A.

OBJET : Délégation de service public – Construction et exploitation d'un crématorium

VU les dispositions des articles L. 1411-5, 1, al. 2 et L. 1411-7 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Décret n° 2018-1225 du 24 décembre 2018 portant diverses mesures relatives aux contrats de la commande publique, et le Décret n° 2019-259 du 29 mars 2019 portant modification de diverses dispositions codifiées dans la partie réglementaire du code de la commande publique ;

Vu la Délibération du 02/05/2023 par laquelle le conseil municipal a, en premier lieu, décidé de la création d'un crématorium communal, en deuxième lieu, approuvé le principe du recours au contrat de concession portant délégation de service public pour la construction et l'exploitation de ce futur équipement et, en dernier lieu, autorisé Monsieur le Maire à engager la procédure de consultation.

Vu l'avis du Comité Social Territorial du 16/06/2023

Vu, ci-annexé, l'avis de la Commission de Délégation des Services Publics du 11/07/2023,

Vu, ci-annexé et établi sur le fondement des dispositions du deuxième alinéa du I de l'article L. 1411-5 du code général des collectivités territoriales, le rapport du 11/09/2023 par lequel Monsieur le Maire rend compte du déroulement des procédures de consultation puis de négociation mises en œuvre, présente les motifs du choix du candidat retenu, et enfin expose l'économie générale du projet de contrat de concession ;

Considérant qu'il revient au Maire de saisir l'assemblée délibérante du choix du délégataire et de l'approbation du contrat de délégation de service public.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **APPROUVE** :

- La décision de retenir le Groupement Soulet / Société Nouvelle de Crémation, pour la délégation de service public comprenant la création et la gestion du crématorium de La Roche Chalais ;
- Le contrat de concession de Service Public qui est présenté pour une durée de 35 ans, dont au minimum 33 ans d'exploitation à compter de la mise en service ;
- Les annexes audit contrat, dont en particulier le règlement de service, et les tarifs.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat de délégation de service public, tous les documents y afférents, notamment le règlement de service et les tarifs annexés au contrat, et à accomplir les dernières formalités de la procédure de passation de ce contrat.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Le Maire,

Jean-Michel SAUTREAU

